

Saint-Lô, le 25 mars 2022

**Direction de la Santé Publique**

Unité Départementale de La Manche

Santé/Environnement

Place de la Préfecture

**BP 50431**

**50001 SAINT-LÔ CEDEX**

Téléphone : 02.33.06.56.66

Télécopie : 02.33.06.56.84

Messagerie : [ars-normandie-ud50-sante-environnement@ars.sante.fr](mailto:ars-normandie-ud50-sante-environnement@ars.sante.fr)

Site internet : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

**Affaire suivie par Marina LAGOUGE**

Téléphone : 02.33.06.56.78

Mail : [marina.lagouge@ars.sante.fr](mailto:marina.lagouge@ars.sante.fr)

**MONSIEUR LE PRESIDENT  
SDEAU 50 - CLEP ST HILAIRE AFF**

Rond Point de La Liberté

110 Rue de La Liberté

**50000 SAINT LO**

Objet : Contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine.

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre du contrôle sanitaire réalisé sur l'unité de gestion exploitation : CLEP SAINT HILAIRE - STGS

Installation :	STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION STATION MORINAIS
Commune du point de surveillance :	JUVIGNY LES VALLEES
Numéro du Point de Surveillance :	0000000689
Localisation exacte :	SORTIE RESERVOIR
Motif du prélèvement :	CONTRÔLE SUPPLEMENTAIRE - TENDANCE DEFAVORABLE
Date et heure du prélèvement :	lundi 28 février 2022 à 09h42
Préleveur :	GWENDOLINE PAGEAU
Numéro ARS-UD 50 :	00170067

Cette installation de traitement-production alimente toutes ou parties des collectivités suivantes :  
CLEP SAINT HILAIRE - STGS

**MESURES DE TERRAIN**

Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
	inférieure	supérieure	inférieure	supérieure

**ANALYSE LABORATOIRE**

Analyse effectuée par : LABEO MANCHE

Type de l'analyse : 0MCL

Code SISE de l'analyse : 00184756

Référence laboratoire : M22.23143-1-1

Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
	inférieure	supérieure	inférieure	supérieure

**MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE**

Diméthachlore OXA	<0,01 µg/L		0,10	
Flufénacet OXA	<0,01 µg/L		0,10	
Propachlore ESA	<0,01 µg/L		0,10	
Propachlore OXA	<0,01 µg/L		0,10	

**MÉTABOLITES NON PERTINENTS**

CGA 354742	0,05 µg/L			
------------	-----------	--	--	--

**ANALYSE LABORATOIRE**

Analyse effectuée par : LABEO MANCHE

Type de l'analyse : OMCL

Code SISE de l'analyse : 00184756

Référence laboratoire : M22.23143-1-1

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
<b>MÉTABOLITES NON PERTINENTS</b>					
CGA 369873	<0,05 µg/L				
Diméthénamide ESA	<0,01 µg/L				
Diméthénamide OXA	<0,01 µg/L				
ESA acetochlore	0,23 µg/L				
ESA alachlore	0,81 µg/L				
ESA metazachlore	0,02 µg/L				
OXA acetochlore	<0,01 µg/L				
OXA metazachlore	<0,01 µg/L				
OXA metolachlore	0,01 µg/L				
<b>MÉTABOLITES PERTINENTS</b>					
ESA metolachlore	<b>0,66</b> µg/L			<b>0,10</b>	
Flufenacet ESA	<0,01 µg/L			0,10	
OXA alachlore	<0,01 µg/L			0,10	

**CONCLUSION SANITAIRE**

Ce prélèvement est réalisé dans le cadre d'un suivi renforcé vis à vis des métabolites de chloroacétamides. Les résultats confirment la présence du métabolite pertinent l'ESA métolachlore à une valeur supérieure à 0,1 µg/l (limite de qualité). La concentration mesurée est cependant largement inférieure à la valeur sanitaire maximale élaborée par l'Anses pour cette substance (510 µg/l) et n'entraîne donc, en l'état actuel des connaissances, aucun effet néfaste pour la santé.

Conformément aux dispositions de l'article D 1321-104 du Code La Santé Publique, je vous serais très obligé de bien vouloir porter cette information à la connaissance du public.

Pour le Directeur général de  
l'Agence régionale de santé,  
L'Ingénieur d'Etudes Sanitaires,

Signé

**Anthony BRASSEUR**